



# LA TENUE EN EPS

Les élèves doivent se présenter en cours d'EPS vêtus d'une tenue adaptée à la discipline.

Des dispositions particulières sont possibles en fonction des activités sportives pratiquées et sont dictées par les professeurs au cas par cas.

Short ou jogging, Tee-shirt, sweat-shirt (pas de pull-over) et une paire de baskets disposant de semelles épaisses, souples, adhérentes permettant une pratique sécurisée.

Circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004

« La pratique de l'EPS nécessite le port d'une tenue adaptée qui doit être revêtue avant la séance »

Modèle adapté à la pratique

